

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

 · Nom du produit : **CARBOTEC PRO**

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation Agriculture

· Emploi de la substance / de la préparation Fertilisant liquide pour l'agriculture

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur :

Raison Sociale : GOWAN FRANCE SAS.

Adresse : 5, rue du Gué -77139 Puisieux (France)

Téléphone : +33.164.366.161 Fax : +33.160.447.061

odeneufbourg@gowanco.com

· Service chargé des renseignements : sds@gowanco.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+33.145.425.959

 Société /Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

Autres numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude, n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)"

CHEMTREC, 24 heures de téléphone d'urgence: +1 703 527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P332+P313

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 20.12.2016

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 1)

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT**: Non applicable.

- **vPvB**: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique : Mélange, liquide ·

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Mélanges

Composition :

Oxyde de Potassium (K₂O) soluble dans l'eau

7% m/m

Pentoxyde de Phosphore (P₂O₅) soluble dans l'eau

11% m/m

Magnésium (MgO) soluble dans l'eau

1% m/m

Manganèse (Mn) soluble dans l'eau

0,8% m/m

Informations sur les composants :

Données non disponibles.

- **Composants dangereux** : néant

- **Indications complémentaires** : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- **Après inhalation** : Transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

- **Après contact avec la peau** :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, etc.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

- **Après contact avec les yeux** :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant plusieurs minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

- **Après ingestion** :

Ne rien faire ingérer.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de la nécessité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Aucune donnée n'est disponible.

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 20.12.2016

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** - jet d'eau
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - monoxyde de carbone (CO)
 - dioxyde de carbone (CO₂)
 - oxyde d'azote (NO_x)
 - oxyde de phosphore
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Équipements spéciaux d'intervention: lunettes, gants, appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau, éviter l'utilisation de solvants.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
 - **Préventions des incendies et des explosions :**
Manipuler dans des zones bien ventilées.
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
Stocker conformément à réglementation en vigueur.
Conserver le récipient bien fermé, à température ambiante (+ 10 à + 25 °C), dans un endroit bien ventilé.
Conserver dans le récipient d'origine ou dans des matières plastiques (polypropylène ou polyéthylène), de l'acier ou de l'inox.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 20.12.2016

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 3)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle :
Aucune donnée n'est disponible.

Valeurs limites biologiques :

Aucune donnée n'est disponible.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

· **Protection respiratoire :** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains :**



Gants de protection

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

· **Matériau des gants**

Type de gants conseillés :

- PVA (Alcool polyvinylique)

- Gants imperméables conformes la norme NF EN374

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 20.12.2016

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 4)

peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

· **Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs

Éviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés en cas de manipulation de grosses quantités.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Aucune donnée n'est disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect :**

· **Forme :** Liquide

· **Couleur :** Vert

· **Odeur :** Non déterminé

· **Seuil olfactif :** Non déterminée.

· **valeur du pH à 20 °C:** 2,8

· **Changement d'état**

· **Point de fusion :** Non déterminée.

· **Point d'ébullition :** Non déterminée.

· **Point d'éclair** Non déterminé

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non déterminé

· **Température d'inflammation :**

· **Température de décomposition :** Non déterminée.

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion :**

· **Inférieure :** Non déterminée.

· **Supérieure :** Non déterminée.

· **Pression de vapeur :** Non déterminée.

· **Densité à 20 °C:** 1,22 g/cm³

· **Densité relative** Non déterminée.

· **Densité de vapeur:** Non déterminée.

· **Taux d'évaporation:** Non déterminée.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

· **l'eau :** Soluble

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminée.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 20.12.2016

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 5)

- **Viscosité :**
- **Dynamique :** *Non déterminée.*
- **Cinématique :** *Non déterminée.*
- **9.2 Autres informations** *Aucune donnée n'est disponible.*

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Aucune donnée n'est disponible*
- **10.2 Stabilité chimique**
Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, monoxyde d'azote.
- **10.4 Conditions à éviter** *Aucune en cas d'applications et de manipulation conformes aux conditions d'utilisation*
- **10.5 Matières incompatibles :**
Tenir à l'écart des :
 - Bases fortes
- **10.6 Produits de décomposition dangereux :**
La décomposition thermique peut dégager/former :
 - monoxyde de carbone (CO)
 - dioxyde de carbone (CO₂)
 - monoxyde d'azote (NO)
 - oxyde de phosphore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
Toxicité aiguë :
Aucune donnée n'est disponible.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée :*
Un contact prolongé avec la peau peut provoquer de faibles irritations.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire :*
Un contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée :*
Aucune donnée n'est disponible.
- Mutagénicité sur les cellules germinales :*
Aucune donnée n'est disponible.
- Cancérogénicité :*
Aucune donnée n'est disponible.
- Toxicité pour la reproduction :*
Aucune donnée n'est disponible.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :*
Aucune donnée n'est disponible.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :*

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 20.12.2016

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 6)

Aucune donnée n'est disponible.

Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée n'est disponible.

Effets interactifs

Aucune donnée n'est disponible.

Absence de données spécifiques

Aucune donnée n'est disponible.

Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation** :
 - **de la peau** :
 - Provoque une irritation cutanée.
 - **des yeux** :
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 - **Mutagenicité sur les cellules germinales**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Substances

Aucune donnée n'est disponible.

Mélange

Aucune donnée n'est disponible.

- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Le mélange est facilement dégradable par les plantes..
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Aucune connue pour les organismes du sol et de l'eau.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Les cations et anions sont adsorbés par le sol.
- **Autres indications écologiques** :
 - **Indications générales** : En général non polluant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 20.12.2016

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 7)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT** : Non applicable.
 - **vPvB** : Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation :**
La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
 - **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :**
Emballages souillés :
Après lavage à l'eau, recycler.
Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.
- Dispositions locales :
- La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement.
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe | néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | néant |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement : · Marine Pollutant : | Non |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 20.12.2016

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 8)

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** *Non applicable.*

· **"Règlement type" de l'ONU :** *néant*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

· **Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**

· **Prescriptions nationales :**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

(suite page 10)

FR

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 9)

- Dispositions particulières :
Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP	Libellé
34	Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques.

- Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et

les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet

1977. Pour les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation, ou l'exposition aux agents suivants:

- Phosphores et composés, notamment les esters phosphoriques, pyrophosphoriques, triphosphoriques, ainsi que les autres composés organiques du phosphore.

- Nomenclature des installations classées (Version 26 (Décembre 2011)) :

Aucune donnée n'est disponible.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

· **Remarques pour formation**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

· **Service établissant la fiche technique** : Supply Chain

· **Contact** : sds@gowanco.com

· **Acronymes et abréviations** :

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, 453/2010/UE

Date d'impression : 20.12.2016

Numéro de version 1

Révision: 20.12.2016

Nom du produit : CARBOTEC PRO

(suite de la page 10)

*Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**· * **Données modifiées par rapport à la version précédente***

FR